

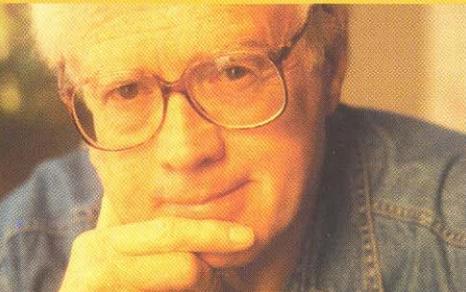
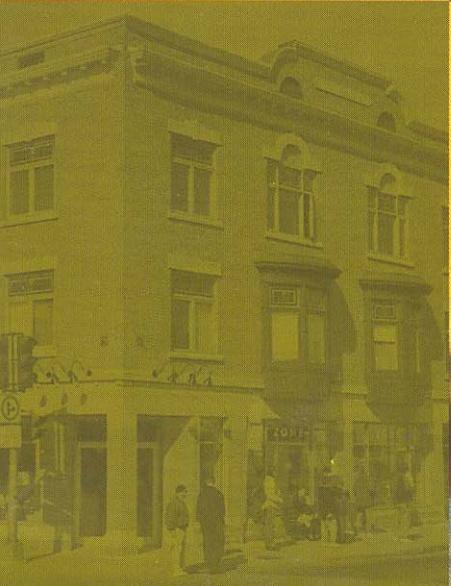


**RAPPORT**  
**DU COMITÉ DU PATRIMOINE**  
**ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL**

**SUITE À L'ÉTUDE DE REQUALIFICATION**  
**DU CHEMIN SAINTE-FOY**

**Mon**  
**quartier**

**j'y vis... j'y vois !**



CONSEIL DE QUARTIER

**RAPPORT**  
**DU COMITÉ DU PATRIMOINE**  
**ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL**  
**SUITE À L'ÉTUDE DE REQUALIFICATION**  
**DU CHEMIN SAINTE-FOY**

préparé par  
le Comité du patrimoine environnemental et culturel  
du  
CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SACREMENT

30 janvier 2004

## RAPPORT SOMMAIRE

### 1. Démarche suivie

Lecture personnelle du document par les membres, consultation de spécialistes et mise en commun des conclusions.

### 2. Le chemin Sainte-Foy, artère exceptionnelle

- un des *parcours-mère* de Québec
- témoigne de l'expansion de la ville
- se démarque des autres rues de la Haute-Ville par son histoire
- on a laissé s'y multiplier des interventions peu sensibles au caractère du lieu
- appelle un redoublement de prudence pour prévenir d'autres interventions qui finiraient par faire disparaître son identité

### 3. Le coteau Sainte-Genève, explication naturelle du chemin Sainte-Foy

- le grand oublié de l'étude de requalification
- un poumon, un réservoir de santé pour la population
- un argument de rappel au centre-ville des familles émigrées vers la banlieue
- étude réalisée comme si le chemin Sainte-Foy serpentait accidentellement le long du coteau Sainte-Genève et non en intégrant ces deux épines dorsales du quartier

### 4. L'étude intitulée *Requalification du chemin Sainte-Foy*

- étude respectueuse des principes de base de l'urbanisme et de l'architecture, mais réductrice dans son application au chemin Sainte-Foy.
- l'étude a subordonné le caractère historique unique du chemin Sainte-Foy aux principes de base et appréhendé l'artère comme une rue ordinaire.
- la Ville possède très peu de documents sur le patrimoine de Saint-Sacrement
- la Ville ne projette pas de faire une analyse globale sur cette question avant 2006
- toute décision hâtive sur le zonage ou sur des projets de construction ou d'ouverture de nouvelles rues risque d'entraîner de nouveau «le morcellement anarchique des grandes propriétés».
- **«Premièrement, la requalification du chemin Sainte-Foy est une condition nécessaire à la réussite du projet de mise en valeur du coteau Sainte-Genève» (p. 44).** Conclusion qui ne découle pas de la démonstration.
- **«Deuxièmement, l'ampleur des terrains pouvant être aménagés ou construits en bordure du chemin Sainte-Foy en font [sic] un véritable axe de développement pour les quartiers Montcalm et Saint-Sacrement» (p.44).** Les références au caractère patrimonial s'estompent devant ce qui semble être une urgence d'aménager et construire.
- les autres dimensions qui doivent être prises en considération sont traitées trop légèrement : circulation automobile, sécurité des piétons (enfants dans certaines zones, personnes à mobilité réduite dans d'autres) et des cyclistes, augmentation du couvert végétal.

## **5. Pendant ce temps**

Des travaux sont en cours, des spécialistes s'intéressent :

- l'étude sur la bio-diversité du coteau Sainte-Geneviève
- séminaire de maîtrise dont l'objet d'étude est la propriété des Sœurs du Bon-Pasteur et l'objectif est le développement d'un protocole destiné à baliser la reprise en charge, par la société, des grandes propriétés conventuelles
- Institut du patrimoine culturel à l'Université Laval
- la Commission de la capitale nationale et l'image de Québec comme capitale
- le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ)

## **6. Conclusion : pour ne pas répéter les erreurs du passé**

- analyse exhaustive de tous les acquis

## **7. Recommandations**

1. **Que toute décision relative au chemin Sainte-Foy et à ses abords soit précédée d'études qui permettront d'avoir une connaissance complète des lieux et des conséquences des gestes qui seront posés.**
2. **Que la modification au règlement de zonage déjà vieux d'un quart de siècle ne soit pas entreprise tant que des avis de spécialistes n'auront pas été obtenus et que les représentants des citoyens n'auront pas eu le temps de les analyser.** Les spécialistes à consulter sont ceux des sciences de l'environnement végétal et animal, ainsi que ceux du patrimoine et de l'aménagement : botanistes, vétérinaires, historiens, architectes, urbanistes, entre autres.
3. **Que, comme l'y invite la page sur l'arrondissement La Cité du site internet de la Ville de Québec<sup>1</sup>, le Conseil de quartier fasse une étude approfondie de l'étude intitulée *Requalification du chemin Sainte-Foy*.**

---

<sup>1</sup> « Son contenu nourrira la réflexion des conseils de quartiers concernés, qui auront à formuler, au cours de l'année 2004, des recommandations afin de le bonifier»

## RAPPORT DÉTAILLÉ

Conformément à son mandat, qui consiste à «conseiller le Conseil de quartier en toute matière relative au patrimoine environnemental et culturel existant dans le quartier Saint-Sacrement», le Comité du patrimoine environnemental et culturel (COPEC) a questionné le document intitulé *Requalification du chemin Sainte-Foy – rapport final 22 août 2003, rendu public à la fin de novembre dernier*. Après lecture et analyse de l'étude, après consultation d'architectes et d'urbanistes, il rend compte de sa démarche au Conseil de quartier.

### 1. Démarche suivie

À sa réunion du 4 décembre 2003, le COPEC a adopté la démarche suivante :

- chaque membre lirait *Requalification du chemin Sainte-Foy*; la consultation d'architectes, urbanistes, environnementalistes, historiens et autres spécialistes de l'occupation du territoire est bienvenue;
- une réunion, le 13 janvier, serait consacrée à la mise en commun des opinions recueillies;
- rapport serait fait au Conseil de quartier.

Six (6) spécialistes ont effectivement été consultés et 4 ont réagi aux questions et commentaires du COPEC : 2 par téléphone, 2 lors de rencontres et un à la réunion du 13 janvier.

### 2. Le chemin Sainte-Foy, artère exceptionnelle

Le chemin Sainte-Foy est un des *parcours-mère* de Québec, comme la Grande Allée, le chemin Saint-Louis et, dans un quartier qui sera un jour redécouvert, la rue Saint-Vallier. Ce sont les voies qui ont ouvert la ville sur la campagne et la banlieue; ce sont celles qui témoignent de l'expansion de la ville, dans la mesure où elles ont été épargnées par les événements. Les auteurs de l'étude ont raison d'écrire : «Le chemin Sainte-Foy se démarque des autres rues de la Haute-Ville par son histoire : avec la Grande Allée et le chemin Saint-Louis, il constitue l'un des tracés fondateurs sur le plateau de Québec» (p. 6).

Ils ajoutent à la page suivante : «Il est vrai que le caractère historique du chemin n'est pas partout évident car, depuis les années 1960, on a laissé s'y multiplier des interventions peu sensibles au caractère du lieu.» (p. 7). Cette observation très juste appelle un redoublement de prudence pour prévenir d'autres interventions qui finiraient par faire disparaître son identité. Voilà une raison impérative de très bien protéger *ce qui reste et peut être mis en valeur, en faisant précéder tout projet de construction et toute modification de zonage d'études environnementales et patrimoniales*.

### 3. Le coteau Sainte-Geneviève, explication naturelle du chemin Sainte-Foy

Toute lecture sur le chemin Sainte-Foy ne peut que faire naître des interrogations sur le coteau Sainte-Geneviève. Or, ce dernier est le grand oublié de l'étude de requalification. Mentionné furtivement par les auteurs à quelques reprises – ce qui laisse comprendre qu'ils le prennent en considération - il n'entre manifestement pas dans leurs vues comme un élément actif du patrimoine, mais comme un objet à conserver parce que beau, parce que permettant de jouir d'une belle vue, à la manière d'un tableau qu'on va admirer dans un musée d'art. Or, le coteau Sainte-Geneviève a toutes les chances d'être infiniment plus qu'un beau souvenir d'une période champêtre révolue. Si les études amorcées se confirment, le coteau sera reconnu comme un poumon, un réservoir de santé pour la population, un argument de rappel au centre-ville des familles émigrées vers la verte banlieue. Une observation préliminaire a permis d'y découvrir des traces significatives de vie animale et végétale. Le réduire à une série de belvédères et à une promenade, avant d'avoir complété les études en cours, pourrait constituer une erreur environnementale comparable aux erreurs patrimoniales qui ont défiguré des villas ou permis la démolition de bâtiments révélateurs de la construction du présent au cours des âges passés. Il apparaît que l'étude de requalification a été réalisée comme si le chemin Sainte-Foy serpentait accidentellement le long du coteau Sainte-Geneviève et non en intégrant ces deux épines dorsales du quartier, qu'elle voit comme plaquées l'une à côté de l'autre. ***Les travaux sur le coteau doivent être poursuivis et pris en considération dans tout projet de développement du chemin Sainte-Foy et des propriétés qui le bordent. De plus, il est impératif que la Ville fasse cesser tout empiètement sur le coteau à sa base.***

### 4. L'étude intitulée Requalification du chemin Sainte-Foy

«Le chemin Sainte-Foy ... c'est aussi un tracé historique, un patrimoine paysager, un milieu de vie et un axe de transport en commun. Surtout, c'est une artère avec un caractère distinct des autres rues ...» (p. 20). Or, les propositions de l'étude tendent à estomper ce caractère distinct en oubliant les traits fondamentaux hérités de l'histoire et du coteau.

Selon les membres du COPEC<sup>2</sup>, l'étude semble respectueuse des principes de base de l'urbanisme et de l'architecture. Elle propose de promouvoir le développement du chemin Sainte-Foy comme cela se fait habituellement dans les villes : façades continues, marges d'espacement le plus homogènes possible, intensification de la fonction commerciale au rez-de-chaussée dans les zones commerciales et logement aux étages, gabarit des édifices assez régulier, etc. Cette étude est bienvenue et il faut savoir gré à l'administration municipale de l'avoir fait effectuer, même si elle demeure perfectible.

Malheureusement, en dépit des mises en garde initiales sur son caractère historique unique, le COPEC a l'impression que les auteurs de l'étude ont ensuite subordonné ce caractère unique aux principes de base et appréhendé l'artère comme une rue ordinaire. Concédant ça et là des espaces verts et des percées visuelles comme si elles suffisaient à assurer le caractère particulier, unique même de cette artère, ils proposent qu'elle soit «requalifiée» à la façon des autres rues de la ville, hors du Vieux Québec.

---

<sup>2</sup> Dont aucun n'est architecte, ni urbaniste, nous le reconnaissons.

Les auteurs de l'étude ont travaillé avec le matériel dont ils disposaient et la Ville possède très peu de documents sur le patrimoine de Saint-Sacrement. De plus, et cela inquiète le COPEC, elle ne projette pas de faire une analyse globale sur cette question avant 2006. L'étude ne pêche pas que par omission au sujet du coteau Sainte-Geneviève. Une analyse exhaustive démontrerait qu'un grand nombre de passages mettent en contradiction les principes rigides et le caractère unique du chemin. Or, toute décision prise sur le zonage ou sur des projets de construction ou d'ouverture de nouvelles rues sans de tels outils risque d'entraîner de nouveau «le morcellement anarchique des grandes propriétés» (p. 15) déploré par les auteurs de l'étude. Pourquoi le développement dans les années 2000 serait-il moins anarchique que celui des années 1960, s'il est fait sans assises solides?

Le COPEC s'étonne de la première conclusion de la page 44 qui semble ne découler d'aucune prémisse : **«Premièrement, la requalification du chemin Sainte-Foy est une condition nécessaire à la réussite du projet de mise en valeur du coteau Sainte-Geneviève»**. De quoi découle cette conclusion, alors que pratiquement aucune référence au coteau n'a été faite dans le texte de l'étude ? L'affirmation est très plausible, mais il faut bien voir qu'en aucun cas les auteurs n'ont pris en considération la véritable mise en valeur du coteau, autrement qu'en mentionnant «quelques belvédères et espaces verts éparpillés le long de la falaise» (p. 20). En fait, l'aire de pertinence de l'étude se rapporte seulement aux lots riverains de l'axe urbain qu'est le chemin Sainte-Foy. Il faudrait élargir cette «aire de pertinence» pour la rendre justement plus ... pertinente. Cet élargissement permettrait de renforcer la vision intégrée de la planification de la requalification des deux sites indissociables. Il faut confier à des botanistes, des ornithologues et autres spécialistes de la vie animale une étude de requalification du coteau comme on pense à la requalification du chemin Sainte-Foy, en prenant appui sur l'étude en cours sur la bio-diversité du coteau, dont les conclusions sont attendues à l'été 2004.

Le COPEC s'inquiète de la seconde conclusion : **«Deuxièmement, l'ampleur des terrains pouvant être aménagés ou construits en bordure du chemin Sainte-Foy en font [sic] un véritable axe de développement pour les quartiers Montcalm et Saint-Sacrement»**. Les références au caractère patrimonial s'estompent devant ce qui semble être une urgence d'aménager et construire. L'affirmation du début est nette : «Trois aspects de cette histoire se démarquent ... le relief naturel, le chemin rural et les villas bourgeoises. Ensemble, ils constituent en quelque sorte l'identité irréductible du chemin Sainte-Foy» (p. 6). L'application des recommandations de l'étude risque de faire en sorte que ces trois aspects deviennent de plus en plus de simples coups de pinceaux évocateurs du passé le long d'un chemin Sainte-Foy *requalifié* à la moderne, tel que proposé.

Troisièmement, même si cela déborde de ses responsabilités patrimoniales, le COPEC retire l'impression que les autres dimensions qui doivent être prises en considération sont traitées trop légèrement : les nouveaux obstacles qu'il faut éviter d'ajouter à la circulation automobile, la sécurité des piétons (surtout des enfants dans certaines zones, surtout des personnes à mobilité réduite dans d'autres) et des cyclistes, l'augmentation du couvert végétal (« ... un patrimoine végétal et paysager de premier ordre» p. 14), entre autres aspects, ne font l'objet que de quelques concessions à une volonté de construire à tout prix pour donner au chemin Sainte-Foy l'allure d'une grande rue de grande ville comme toutes les autres.

## **5. Pendant ce temps**

Alors que la Ville s'apprête à modifier le règlement de zonage du chemin Sainte-Foy, d'autres personnes et instances accumulent des connaissances nouvelles sur cette artère et son voisinage immédiat.

5.1 L'étude sur la bio-diversité du coteau Sainte-Geneviève, précédemment mentionnée, est pilotée par la Maison des insectes; y participent le cégep de Limoilou, le cégep de Sainte-Foy, la Commission scolaire de la Capitale.

5.2 L'École d'architecture a mis au programme du présent trimestre un séminaire de maîtrise dont l'objet d'étude est la propriété des Sœurs du Bon-Pasteur et l'objectif est le développement d'un protocole destiné à baliser la reprise en charge, par la société, des grandes propriétés conventuelles dont les communautés sont forcées de se départir. Le professeur chargé de ce séminaire a choisi ce site en raison de sa valeur exceptionnelle de témoignage et de la qualité exceptionnelle des bâtiments qui s'y trouvent.

5.3 L'Université Laval s'est dotée en 2001 d'un Institut du patrimoine culturel qui est disposé à participer à l'amélioration des connaissances dans son champ d'action.

5.4 La Commission de la capitale nationale s'intéresse à tous les éléments qui contribuent à rehausser l'image de Québec comme capitale; elle vient d'ailleurs d'émettre un avis sur le campus de l'Université Laval.

5.5 Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) n'est pas avare de commentaires lorsqu'on sollicite son avis. Il a apporté une contribution majeure à la sauvegarde de la Grande Allée, un des très nombreux sites auxquels il s'est intéressé depuis sa création.

## **6. Conclusion**

Des erreurs ont été commises dans le passé, le long du chemin Sainte-Foy et du coteau Sainte-Geneviève; le COPEC l'admet et le déplore. Il pense de plus que les moyens modernes de transformation du paysage, beaucoup plus puissants et rapides que ceux mis en œuvre au cours du XX<sup>e</sup> siècle, risquent d'avoir à leur tour des conséquences néfastes et irréparables. C'est pourquoi il insiste pour que toute décision – allant des modifications au règlement de zonage aux permis de construire – soit précédée d'un plan d'action qui permettra de circonscrire toute la problématique, de soulever toutes les questions pertinentes et d'apporter toutes les réponses possibles. Une véritable étude synthèse devrait porter à la fois sur le chemin Sainte-Foy et sur le coteau Sainte-Geneviève. Québec et sa région comptent suffisamment de compétences que l'administration municipale peut mettre à contribution pour appuyer ses choix.

L'étude de requalification semble également traditionnelle dans son approche. Lors d'un congrès sur l'urbanisme tenu au Québec dans les années 1980, un spécialiste avait déploré que les Québécois conçoivent leurs villes comme si elles étaient implantées dans le sud, plutôt que comme des villes nordiques; qu'ils traitent l'hiver en ennemi, plutôt que de l'appivoiser comme le font les Scandinaves. La reconfiguration d'une artère majeure

comme le chemin Sainte-Foy fournit une occasion rêvée pour entamer une réflexion sur cette question.

En conséquence de toutes ces considérations, le COPEC formule les recommandations suivantes au Conseil de quartier.

## **7. Recommandations**

**1. Que toute décision relative au chemin Sainte-Foy et à ses abords soit précédée d'études qui permettront d'avoir une connaissance complète des lieux et des conséquences des gestes qui seront posés.**

**2. Que la modification au règlement de zonage déjà vieux d'un quart de siècle ne soit pas entreprise tant que des avis de spécialistes n'auront pas été obtenus et que les représentants des citoyens n'auront pas eu le temps de les analyser..** Les spécialistes à consulter sont ceux des sciences de l'environnement végétal et animal, ainsi que ceux du patrimoine et de l'aménagement : botanistes, vétérinaires, historiens, architectes, urbanistes, entre autres. (Le Conseil de quartier de Montcalm a recommandé le report de la modification du zonage sur certaines rues, dont Cartier, pour des raisons semblables)

**3. Que, comme l'y invite la page sur l'arrondissement La Cité du site internet de la Ville de Québec<sup>3</sup>, le Conseil de quartier fasse une étude approfondie de l'étude intitulée *Requalification du chemin Sainte-Foy*.**

**4. Que le Conseil de quartier recommande** aux autorités municipales, à l'image de la Commission d'aménagement de l'Université (voir *Le Soleil*, le mardi 27 janvier 2004, p. A 1), de lancer **un appel de mémoires aux organismes désireux de s'exprimer sur l'avenir du chemin Sainte-Foy.**

---

<sup>3</sup> « Son contenu nourrira la réflexion des conseils de quartiers concernés, qui auront à formuler, au cours de l'année 2004, des recommandations afin de le bonifier»

## ANNEXE

### *Extraits de l'étude et commentaires des membres du COPEC ou des spécialistes consultés*

- «Trois conclusions s'imposent quant à l'avenir du chemin Sainte-Foy :  
Premièrement, la requalification du chemin Sainte-Foy est une condition nécessaire à la réussite du projet de mise en valeur du coteau Sainte-Geneviève»  
(p. 44)
- Éviter les erreurs du passé : «Le morcellement anarchique des grandes propriétés»  
(p. 15)
- «La circulation de transit rend peu sécuritaires les déplacements piétons aux abords des équipements de quartier, notamment près de L'École Anne-Hébert» (p. 17)
- «UN PATRIMOINE INSTITUTIONNEL VULNÉRABLE – **Les propriétés conventuelles** ... l'ampleur des terrains libres qui les entourent et la qualité des bâtiments et des jardins.» (p. 19). Cet aspect est jugé exceptionnel par un professeur de l'École d'architecture, au sujet de la propriété des Sœurs du Bon-Pasteur
- «Mettre en valeur la spécificité du chemin Sainte-Foy comme ancien chemin rural; Consolider son caractère de voie de promenade ceinturant [longeant] le coteau Sainte-Geneviève; ...» (p. 20)
- «... un tracé sinueux et pittoresque ainsi que des points de vue privilégiés sur le paysage lointain et les propriétés conventuelles» (p. 20)
- «**Une voie ceinturant le coteau** ... Il relie les belvédères et espaces verts éparpillés le long de la falaise et offre des accès publics privilégiés au coteau Sainte-Geneviève» (p. 21). Accès rares et peu visibles, à l'exception du parc des Braves et de la propriété des Sœurs du Bon-Pasteur
- Proposer « ... la démolition ou le déplacement de bâtiments secondaires ...» (p. 22) est aujourd'hui considéré comme une erreur en matière de patrimoine bâti, car le lieu d'implantation d'un bâtiment fait partie des éléments qui permettent de l'interpréter
- « ... désenclaver le 'village des Franciscains' » (p. 22). Attention : c'est précisément en raison de son caractère d'enclave que ses résidants apprécient y vivre
- «Centre hospitalier Courchesne ... Construire une aile parallèle au chemin Sainte-Foy» (p. 26). Donner suite à cette suggestion ferait disparaître une façade qui contribue au cachet du chemin Sainte-Foy;
- «Seulement l'habitation et les équipements publics devraient être autorisés sur les propriétés conventuelles afin de favoriser une reconversion respectueuse de leur caractère» (p. 28). La question préalable n'est pas posée : faut-il opérer une reconversion ? Pour le savoir, étude historique et environnementale est nécessaire.

- «...un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) devrait être privilégié. ... un PIIA peut comprendre des critères qualitatifs assurant une meilleure gestion du couvert végétal» (p. 30). Très juste; partout le long de cette artère unique
- «... empêcher toute construction devant la façade principale existante (une intervention de ce type ne devrait être envisagée que devant l'hôpital Courchesne)» (p. 31). Décider plutôt qu'il faut empêcher toute construction devant la façade de tout bâtiment reconnu d'intérêt historique ou autrement patrimonial.
- «Le concept propose de rétablir un front bâti continu sur le chemin Sainte-Foy et la rue Marie-Rollet, tout en conservant du stationnement facilement accessible pour la clientèle des commerces locaux ...» (p. 32). Application scolaire de principes urbanistiques ou architecturaux, comme si on traitait d'une rue ordinaire.
- «Plusieurs propriétés institutionnelles se prêteraient bien à de l'habitation (collège Bellevue, résidence Mgr-Lemay, couvent des Sœurs de Saint-Joseph-de-Saint-Vallier, hôpital Courchesne)» (p. 44). Les mêmes propriétés se prêteraient aussi à l'aménagement d'espaces publics et à l'utilisation des édifices à des fins gouvernementales, par exemple; voilà pourquoi il ne faut pas choisir *a priori* une fonction à l'exclusion de toutes les autres.
- «Reconfigurer chaussée et trottoirs de manière plus conviviale pour les piétons et les cyclistes et les personnes à mobilité réduite» (p. 44). Première mention de ces dernières, à l'avant-dernière page.
- «De nouveaux accès au coteau» (p. 22). Propose des rues sur la propriété des Sœurs du Bon-Pasteur, sur le terrain de l'hôpital Saint-Sacrement, sur le terrain du couvent des Sœurs de Saint-Joseph-de Saint-Vallier : tous des accès pour l'automobile et, par conséquent, des menaces à la vie dans le coteau Sainte-Geneviève; privilégier les accès piétonniers.
- Border les parcs de rues sur les 4 côtés (p.p. 22 - 23); application scolaire des principes.
- La sécurité et le bien-être des citoyens, en particulier des personnes âgées ou à mobilité réduite, doit être traitée comme une dimension prioritaire dans tout projet de développement
- La question fondamentale des déplacements, à pied et en voiture pour les résidents, en voiture pour les citoyens qui transitent, doit faire l'objet d'une étude préalable approfondie
- Toute construction du XIX<sup>e</sup> siècle ou avant doit faire l'objet d'une étude approfondie avant d'être soustraite à la vue, car elle constitue un élément significatif du caractère du chemin Sainte-Foy
- Attention : on ne défait pas une époque; l'application de plusieurs suggestions de l'étude risque d'entraîner ce résultat

- Le coteau Sainte-Geneviève est oublié; alors que les auteurs de l'étude parlent 17 fois de construire, il ne proposent pas de véritable mesure de protection du coteau. Ils pensent à l'utiliser comme point de vue et non à le protéger
- La perception que les auteurs ont du chemin Sainte-Foy permet d'intégrer plusieurs dimensions : résidentielle, commerciale, institutionnelle, naturelle. Leur sensibilité au patrimoine bâti est déficiente, ce qui les amène à proposer une application simplifiée qui conviendrait à une rue récente, pas à une artère historique
- La circulation automobile est négligée; le segment étudié compte 5 écoles, mais on ne traite pas des écoliers, sauf une mention de l'école Anne-Hébert
- Paysage existant : les interventions futures devront respecter les composantes actuelles et s'en servir comme modèles
- Embellir un stationnement (précisément celui qui jouxte la caisse populaire de Saint-Sacrement) se fait facilement en plantant des arbres et en faisant un aménagement paysager; cette approche stimule davantage le commerce que la construction d'un stationnement souterrain
- Refuser à tout prix la démolition de l'ancienne maison du gardien du domaine Holland, recommandée en page 24
- Éviter (surtout à Bellevue et chez les Sœurs du Bon-Pasteur) des erreurs comme le lotissement abusif de l'hôpital Laval à Sainte-Foy; protéger la grange derrière la résidence Mgr-Lemay, la maison Raymond-Casgrain, le collège Bellevue signifie les laisser à la vue des résidants et des passants
- Les interventions prioritaires selon le COPEC : aménager le stationnement Saint-Sacrement plutôt que construire, éclairer l'église et aménager son parvis
- L'unité du paysage du chemin Sainte-Foy tient à la conservation et à l'enrichissement de son patrimoine vert
- Garder visibles les diverses lectures urbaines que permet la diversité du chemin Sainte-Foy
- Doter le chemin Sainte-Foy d'un mobilier urbain (affichage, abribus, etc.) qui lui soit propre; qu'il y ait une «signature chemin Sainte-Foy».
- Depuis l'été 1998, le Service de l'environnement a fait faire des études, d'abord par le Département de l'environnement de l'Université Laval et investi ou prévu près de 2 millions \$ pour l'aménagement du coteau.



## CONSEIL DE QUARTIER